PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.
MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES.
GRUNEWALD.
715 RUE DU CANAL.

VENTES A L'ENCAN.

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jas S. Richardson vs Canal Bank et als.

No 58,214 Cour civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, 2 mars 1899 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, Nouvelle-Orléans, par W.C.H.Robinson, encanteur, bureau, 612 rue Commune, sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Division D de la Cour civile de District. Paroisse d'Orléans dans l'affaire No 58,214, succession de Jas S. Richardson vs Canal Bank et als, ledit ordre étant adressé à moi, rendu le 20 janvier 1899 et signé le 26 janvier 1899, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Une portion de terre située dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, le Lee Circle l'avenue Howard et les rues Carondelet et Calliope, laquelle dite portion de terre s'étend sur l'avenue St Charles, de la rue Calliope au Lee Circle et a les dimensions suivantes: 266 pieds 10 pouces 4 lignes sur l'avenue St Charles de la rue Calliope au Lee Circle; de là 95 pieds 11 pouces 4 lignes sur le Lee Circle, ensuite 111 pieds 1 pouce 0 ligne sur une ligne courant au Lee Circle vers l'encoignure des rues Calliope et Carondelet; de là 9 pieds 5 pouces et 2 lignes sur une ligne courant vers l'encoignure de l'avenue Howard ou Delord et de la rue Carondelet, de là 34 pieds 6 pouces 4 lignes sur une ligne courant vers la rue Carondelet, de là 134 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne courant vers la rue Calliope, ensuite 34 pieds 1 pouce 4 lignes sur une ligne courant vers l'avenue St Charles, ensuite 101 pieds 8 pouces 2 lignes sur une ligne courant à la rue Calliope, ensuite 173 pieds 10 pouces 4 lignes sur la rue Calliope à l'encoignure de l'avenue St Charles. Le tout plus ou moins, d'après inventaire enregistré.

Termes et Conditions—Le quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un, deux et trois ans de crédit pour des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente, et garantis par hypothèque et liens de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1899 et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur

Omer Villeré, Branch K. Miller et C. G. Gill, avocats.

28 janv—28 29 — fev 5 12 19 26 27 28 —mars 1 2

Bayne & Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James S. Richardson VERSUS Héritiers de E. Richardson et Al.

No 58,140—Cour Civile de District, Division C

En vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 13 janvier 1899 et signé le 20 janvier 1899 dans l'affaire ci-dessus intitulée, Moi, J. L. Onorato, Encanteur, procéderai à la vente aux enchères publiques, le MARDI, 28 février 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, en cette ville, à la plus haute enchère—

1° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent dans l'ilet borné par l'avenue Cleveland, les rues Broad, Dorgenois et Canal désigné par le numéro 1 sur un plan de Edgar Pilié voyer, en date du 23 décembre 1898, conformément auquel dit plan ledit lot mesure; commençant à une distance de 118' 9" 3"' de la rue Broad 47' 11" 3"' sur l'avenue Cleveland, ensuite 133' 8" sur une ligne séparant le dit lot du lot No 2, ensuite 46' 5" sur une ligne oblique courant vers l'avenue Cleveland, ensuite 30' 5" 6"' sur une ligne parallèle à l'avenue Cleveland et courant vers la rue Broad et ensuite 90' 6" sur une ligne parallèle à la rue Broad et courant vers le point de départ sur l'avenue Cleveland.

2° Un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même ilet et adjoignant au lot ci-dessus désigné par le No 2 sur le dit plan et mesurant 32' 5" 2"' sur l'avenue Cleveland, ensuite 133' 8" sur la ligne le séparant du lot No 1, ensuite 28' 2" sur une ligne perpendiculaire courant vers la rue du Canal; ensuite 22' de largeur dans le fond et 159' 10" 3"' de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3.

3° Un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même ilet et adjoignant au susdit, désigné par le No 3 sur le dit plan et mesurant 34' 4" sur l'avenue Cleveland, 150' 10" 3"' de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2, 34' 4" de largeur dans le fond et 159, 10" 3"' de profondeur sur l'autre ligne de côté.

4° Trois lots de terre dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Broad, Dorgenois et Banks, désignés par les Nos 18, 19 et 20 sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 23 décembre 1898, lesquels dits lots mesurent chacun 30' sur la rue Palmyre par 165' 2" 4"' de profondeur entre lignes parallèles.

TERMES ET CONDITIONS.

Un quart ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, pour les billets portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque et lien du vendeur et toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité, comprenant 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas d'un procès pour les billets. L'acquéreur assumera en outre et au-dessus de son enchère les taxes de l'année 1899; 10 0|0 de dépôt devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. J. Villeré, Esq., notaire.

Plans à la Bourse.

BAYNE & ONORATO,
826 Rue Commune.

24 jan—24 25 29 30—fév 5 6 12 13 19 20 26 27 28

Succession de J. C. Reilley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,450—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Zengel, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUÉRIN, Greffier.

22 fev—22 26 – mars 3

Succession de Jacob Sax et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,532—Division B —Attendu que Anthony Sax a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif ou d'administration dans la succession de feus Jacob Sax et femme, décédés testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

18 fév—18 22 27

NOUVEL HOTEL ST-CHARLES
Bains Turques, Russes et Simples, ouverts jour et nuit.
Jours pour les dames: Lundis, Mercredis et Vendredis, de 8 A. M. à 1 P. M.
Chiropodistes et masseurs expérimentés, massage, etc.
A. R. BLAKELY & CIE, Propriétaires
8 nov—9m

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sophie A. Begault.

No 58,009—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE

De la Splendide Maison en Briques à trois étages 323 rue Dauphine,

Et de la maison double en bois à deux étages, 2019 et 2021 rue Nord Remparts.

CONFORMÉMENT à un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-nommée signé par l'Hon. N. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, en date du 23 janvier 1899, et à moi adressé, je, Auguste Huard, un encanteur dûment licencié de cette ville, vendrai, aux enchères publiques, le MERCREDI, 1er mars 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 717 rue Commune, dans la ville de la Nouvelle-Orléans les propriétés foncières suivantes à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 92, borné par les rues Dauphine, Bienville, Conti et Bourgogne, désigné par la lettre A, sur un plan fait par C. A. DeArmas, ingénieur de ville, en date du 12 février 1870 annexé à un inventaire de la succession de Sylphide Latour, pris par A. D. Doriocourt, alors un notaire en cette ville, le 23 février 1870 et mesurant conformément auquel vingt-quatre pieds de face à la rue Dauphine par une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces trois lignes sur la ligne la plus près de la rue Conti, déjà se fermant à neuf pieds six pouces, et courant sur une seconde profondeur de quarante-six pieds dix pouces et cinq lignes et mesurant sur le côté le plus près de la rue Bienville et en partie sur la ligne d'une allée de quatre pieds six pouces de largeur, marquée sur ledit plan "allée commune" cent quatre-vingt trois pieds trois pouces et quatre lignes, ensuite s'ouvrant à vingt deux pieds un pouce sept lignes et mesurant sur une seconde profondeur parallèle à la rue Bienville, vingt-trois pieds quatre pouces quatre lignes, et trente cinq pieds six pouces six lignes de largeur dans le fond connu par le No municipal 323 rue Dauphine, entre Bienville et Conti. Etant la même propriété achetée par feue Sophie A. Beguald de la veuve P. Déjan, d'après un acte fait pardevant M. V. Déjan, notaire, le 22 mars 1896 et enregistré dans le C. O. B. 160 fo 328 et Q.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 375, borné par les rues Remparts, Français, Union et St Claude, désigné par le No 24 sur un acte d'arpentage fait par Geo. de Armas, député voyer de ville, daté le 24 février 1892, annexé à un acte d'achat de feue Mademoiselle S. A. Baganit, ledit lot commence à une distance de cent vingt-huit pieds de l'angle des rues Français et Remparts et mesure, en mesure américaine, trente-deux pieds de face sur ladite rue Remparts, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, le tout d'après ledit plan, connu comme les Nos 2019-2021 rue N. Remparts.

Etant la même propriété acquise par ladite défunte demoiselle S. A. Begault de Joseph P. Schoefer, d'après un acte passé pardevant M. V. Déjan, notaire, le 14 mars 1895 et enregistré dans le C. O. B. 158 Fo 250, dans les termes suivant à savoir:

Un tiers du prix d'achat à être payé comptant et la balance à un crédit de un et deux ans à être représenté par des billets des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt garantis par liens du vendeur, les polices d'assurances et toutes les clauses usuelles de sécurité. Taxes de ville et d'Etat de 1899 aux frais de l'acquéreur.

J. F. Meunier, notaire devra passer les actes de vente aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD, Encanteur,
Bureau 121 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne.

29 janv—29—fév 5 12 19 26—mars 1

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simple et double, avantageusement situés, Dans le Sixième District.

Succession de Mme Maria Morphy.

No —, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune, MARDI, 14 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 21 janvier 1899, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° Le désirable cottage double en bois. Nos 4608 et 4610 rue du Camp retiré de la rue et contenant galerie de devant, 8 chambres, 2 citernes, hangar, allées de côté et cours dans le fond, etc, décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 234, borné par les rues Camp, Cadix, Valence et Magazine, formant le tout du lot original No 21 et un pied du lot contigu No 22, étant le troisième lot de l'encoignure des rues Camp et Cadix, et le plus près de la rue Cadix, et mesurant 31 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage résidence simple No 4732 rue Colisée, retiré de la rue et contenant 2 chambres, cuisine, grande galerie, hangar, citerne, etc., décrit comme suit, à savoir.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No 293 borné par les rues Colisée, Valence, Bordeaux et Chestnut, désigné comme lot No 11, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Colisée sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 146, borné par les rues Laurel Berlin et Annonciation et l'avenue Napoléon, désigné par le No 18, lequel dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel, entre l'avenue Napoléon et la rue Berlin, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double Nos 4308 et 4310 rue Laurel, retiré de la rue, ayant galerie de devant, 8 chambres, hangars, citernes, allées de côté, cour dans le fond, etc.

4° La moitié indivise d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district, de cette, dans l'ilet No 146, borné par les rues Laurel, Berlin, Annonciation et l'avenue Napoléon, désigné par le No 17; lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois No 4312 rue Laurel, retiré et contenant 5 chambres, hangars, citernes, etc., grande cour, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an la dessus avec les clauses usuelles d'assurances; les acquéreurs assumant les taxes de 1899, et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier les ventes.

Acte de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 fév—5 12 19 26 —mars 5 12 jusq date

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE PAYANT

No 1817 et 1819 rue Troisième,

DANS UN BON VOISINAGE.

Succession de Mme MARY BOARMAN.

No 58,188—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI 16 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 8 février 1899 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Le double et productif cottage en bois, nouvellement bâti, à un étage, Nos 1617 et 1819 rue Troisième, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Seconde, Baronne et Dryades, contenant 4 chambres, allée, citerne, hangar, etc., de chaque côté. Le lot de terre sur lequel ces améliorations sont érigées est situé dans le Quatrième district de cette ville et mesure 33 pieds de face sur la rue Troisième, sur une profondeur de 123 pieds entre lignes égales et parallèles et est la portion restant du lot désigné comme lot No 12 sur un plan de C. A. Hedin, en date du 13 septembre 1851 et déposé pour références en marge d'un acte de J. B. Burand à F. A. Upson pardevant T. O. Stark, ancien notaire, mesurant conformément à un plan par M. Harrison, alors voyer de la ville de Lafayette, le 9 octobre 1851, annexé au susdit acte d'achat 50 pieds de face sur la rue Troisième par 123 pieds de profondeur. Dans un voisinage où la propriété est toujours louée par des tenanciers payants, à proximité de toutes les commodités, en faisant un placement sûr et productif.

Termes et Conditions—Comptant et l'assomption par l'acquéreur des taxes dues et payables en 1899, en plus et au-dessus du prix d'adjudication, 10 0|0 comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fév—12 19 26—mars 5 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet—MARDI 14 mars 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune.

Je W. A. Kernaghan, un encanteur dûment autorisé en et pour la Paroisse d'Orléans, vendrai aux enchères publiques sous et par autorité d'un writ à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 février 1899, dans la succession de C. V. Haile No 58 237 du dossier de ladite Cour les propriétés suivantes à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Prytania, Octavia et Pitt et formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Pitt, mesurant 81 pieds de face sur l'avenue Peters par 210 pieds de profondeur et de face sur la rue Pitt entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 60 pieds de face à l'avenue Peters par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans les mêmes district et ilet que ceux décrits plus haut, mesurant 45 pieds de face à la rue Prytania par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4° Un certain morceau ou portion de terre situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 45 pieds de face à la rue Prytania, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

5° Un certain lot de terre situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° Un certain lot de terre situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Octavia et formant l'encoignure des deux dites rues. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

7° Deux certains lots de terre situés dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, formant l'encoignure des rues Pitt et Octavia et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pitt sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Comptant, et l'assomption par les acquéreurs des taxes dûes et exigibles en 1899, en plus et au-dessus du prix d'adjudication, 10 0|0 comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. H. Manion, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 fev—11 12 19 26—mars 5 12 14

E. Curtis.

VENTE

A LA FOLLE ENCHERE

D'une Magnifique

Installation de Bar,

Etablie à un coût de

$3,500.00

Pour le Salon Bien Connu, Coin Dauphine et Canal.

Pour le compte de J. S. Bordeaux et Wm Jaquet, à qui la dite propriété a été adjugée, et qui ont failli de remplir les conditions.

Je, E. CURTIS, encanteur, procéderai à la vente à mon bureau vieux Nos 54 et 56 rue Baronne, le JEUDI, 2 mars, à 11 heures A. M., de l'installation de bar ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant sur les lieux. Sans réserve.

E. CURTIS, Encanteur.

19 fév 19 26—mars 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Uranie Dufrene, Veuve de Michel Florane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,433—Division E—Attendu que Mme Joséphine Florane, femme de Thomas Colquhoun a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Uranie Dufrene, veuve de Michel Florane, décédée intestate; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUÉRIN, Greffier.

Théodore Cotonio, avocat.

16 fév—16 20 25

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Du Sixième District,

Connue comme (Barinque's Nursery)

Située encoignure de l'Avenue Peters et de la rue Camp.

Succession de Jeanne Geromine Augustine Larqueet.

No 58,225—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, entre St Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville le MERCREDI 29 mars 1899 à midi, la suivante décrite propriété à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là dessus y appartenant, ou de quelques façons en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville consistant en la moitié de l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Octavie et l'avenue Peters. Ladite portion de terre étant désignée par la lettre A sur un devis de J. A. D'Hémécourt, voyer, le 16 avril 1877, annexé à un acte de vente par Edward L. Bowers, passé pardevant James Fahey, ancien notaire de cette ville le 23ème jour d'avril 1877, mesurant d'après le dit plan ou devis deux cent soixante dix pieds [270,] de face à la rue du Camp, cent soixante deux pieds [162] de face à l'avenue Peters, cent soixante deux pieds [162] de face à la rue Octavie, et deux cent soixante dix pieds (270) sur la ligne le séparant de l'autre moitié du dit ilet et étant composé du tout, les lots originaux désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, vingt, vingt et un, vingt deux, vingt trois et vingt quatre, de l'ilet No 26 sur un plan par C. A. Haden, voyer, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville. Et la moitié la plus près de la rue Camp du lot original désigné par le No 6 et 19 sur ledit plan de C. A. Haden, voyer, étant la même propriété acquise par Philippe Bareuque, pendant la communauté qui existait entre lui et sadite femme défunte, par achat de Edward L. Bowers et al, par acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire de cette ville, le 23me jour d'avril 1877 et enregistré dans le bureau des Transferts de cette ville, dans le livre 110, folio 48

Les améliorations consistent d'un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises et contenant quelques six chambres, écurie et dépendances.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. D. Charbonet, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1899 devant être assumées par l'acquéreur, un dépôt comptant de 10 0|0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, encanteur,
806, rue Perdido.

K. V. RICHARD, avocat.

23 fev—23—mars 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la Bâtisse du Restaurant Toney.

De la Maison de Bains Toney; Cottage avec un lot de 123 sur 471 pieds.

Situées au West End.

Succession de Francisco Bilbeny.

No 56,239—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI le 15 mars 1899 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et en particulier les bâtisses et améliorations connues comme le Restaurant Toney, érigé sur le lot No 8 sur la Levée de revêtement au West End sur le Lac Pontchartrain et le droit d'usage et d'occupation jusqu'au 1er juin A. D 1906 audit lot No 8 sur le plan du voyer de ville daté le 9 juin 1881, et déposé au bureau de l'ancien Département du commerce de la Ville de la Nouvelle Orléans, et lequel dit lot est dans l'intérieur (Ville) côté de et faisant face à la Levée de revêtement, et mesurant 75 pieds de face à la susdite Levée de revêtement, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds.

Les améliorations sont connues comme le restaurant Toney et consistent en une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises, entourée par une grande véranda; la dite bâtisse est équipée de fils électriques et de tuyaux de gaz et contient un grand magasin, cuisine avec vastes fourneaux, magasin de dépôt et une ou deux autres chambres; était louée pour $300: six mois finissant le 1er septembre 1898.

2° Tout et singulier les bâtisses et améliorations connues comme la maison de bains de Toney, située en face de ladite propriété ci-dessus décrite, ladite maison de bains consiste d'environ 22 chambres, et rapportait l'été dernier à peu près $400.

3° Un certain lot ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé au West End dans cette ville, sur les rives du Lac Pontchartrain, et désigné par le numéro 10, sur un plan dressé par W. H. Williams, ingénieur civil, sous la date du 20 avril 1870 et déposé comme plan X, dans l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, d'après ledit plan ledit lot mesurant à peu près 123 pieds sur chacune des avenues Lee et Lac, sur une profondeur d'environ 471 pieds 1 pouce et qui s'étende de l'une des dites avenues à l'autre, laquelle dite propriété acquise par ledit défunt Francisco Bilbeny par achat de Jacinto Bunoi par acte passé pardevant, Ferdinand J. Aleix, notaire en cette ville, le 23 juillet 1889.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage et contenant environ trois chambres et cuisine; aussi une écurie dans le fond. Avec peu de dépenses on en ferait une charmante demeure d'été, ou pourrait être louée avantageusement.

Conditions Comptant. Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, aux frais des acquéreurs, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1899, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

W. S. Benedict, avocat.

11 fev—11 18 25—mars 4 11 12 15

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE J. A. C. WADSWORTH —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No 48,526.—Par ordre signé le 27 janvier 1899, par le juge Geo H. Théard, de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sera vendu à l'enchère publique MARDI le 7 mars 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par Jas A. Brennan, encanteur, la suivante décrite propriété dans la paroisse de Morehouse, dans cet Etat: S. E 1-4 S. W. 1-4 section 15, N. E. 1-4 de N. W. 1-4 section 16, le tout dans la circonscription territoriale, 23 rangé 8. E, dans les termes suivants: un demi comptant, la balance à 12 mois de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date garanti par hypothèque et privilège de vendeur, sur la propriété vendue; un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire aux frais de l'acquéreur.

3 fév—3 5 12 19 26 —mars 5 6 7

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vacherie.

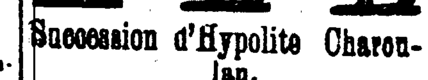

Succession d'Hypolite Charoulan.

No 58,031—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue Commune,

LUNDI, 6 MARS 1899,

à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, au coin des rues DABADIE et DUPRE, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. daté le 20 février 1899, pour le compte de la susdite succession:

19 Vaches, 1 Taureau, 3 Chevaux, Ustensile, 1 Charrette à lait, 1 Charrette à marché, etc.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication. 22 fév—22 23 26—mars 1 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Rémunératives —DANS LES— Deuxième et Troisième Districts.

COIN

QUARTIER et PETERS, édifice en briques à trois étages, le rez-de-chaussée occupé par "JIM'S SALOON," les étages supérieurs ayant 9 chambres. En face de L'HOTEL DE LA MONNAIE et du Ferry du Troisième District, près du Marché Français et du dépôt du chemin de fer SOUTHERN PACIFIC. Comme placement d'argent il n'y a rien de supérieure. Loué à bail jusqu'au 30 juin 1902 à raison de $540 par an, payable $45 par mois.

COIN

DAUPHINE et PORT. Elégante bâtisse à un étage avec attic, à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 2701 et 2703 rue DAUPHINE, le No 2703 loué à $10 par mois, le coin occupé par les vendeurs.

Nos 3319, 3321, 3323, 3325

Rue REMPARTS, deux maisons à deux corps de logis chaque, loué chaque $16 par mois.

COTTAGE

Attenant à l'arrière des propriétés ci-dessus. Loué $5 par mois.

Succession de Henry Bittern.

No 5,391—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune,

Mercredi, 1er Mars 1899,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique au New Orleans Real Estate Exchange, No 717 rue COMMUNE, entre les rues ST. CHARLES et CARONDELET, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 13 janvier 1899, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

SECOND DISTRICT.

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters (autrefois Levée ou Chemin Public) Gallatin Quartier et Hôpital, formant l'encoignure des rues Peters et Quartier et mesurant 27 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Peters, 26 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond 91 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Quartier et 84 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne opposée.

Les améliorations comprennent un édifice à trois étages en briques dont le rez-de-chaussée occupé par le Gem's Saloon, les étages supérieurs ayant 9 chambres, citerne, hydrant, latrines, etc. Vendu sujet au bail expirant le 30 juin 1902 à raison de $540 par an payable $45 par mois.

TROISIEME DISTRICT.

2° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 254, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Port et St Ferdinand, mesurant 29 pieds 5 pouces 2 lignes face sur la rue Dauphine sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Port, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprennent une très élégante bâtisse à un étage avec attic à deux corps de logis ayant quelques 6 chambres de chaque côté, citerne, latrines etc., connue sous les numéros municipaux 2701-2703 rue Dauphine. Le No 2703 est loué $10 par mois le No 2701 occupé par les vendeurs.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 380 borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, lequel lot est désigné par la lettre "C" sur un croquis d'Edgar Pilié, député voyer de ville daté le 24 septembre 1894, d'après lequel croquis commençant à une distance de 117 pieds de l'encoignure de la rue Désiré, mesure 31 pieds 6 pouces face à la rue Remparts, 31 pieds 4 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond et 106 pieds de profondeur, lequel lot est composé de la portion de face moins un morceau de 7 pieds 5 lignes du lot No 3 et 2 pieds 6 pouces du lot No 1. Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage à deux corps de logis, ayant chaque 8 chambres, citerne, latrines, etc. Louée $16 par mois. Connue par les Nos municipaux 3323-3325 rue Remparts.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la précédente décrite propriété et la touchant au coté vers la rue Piété, et d'après le croquis ci-dessus mentionné, est désigné par la lettre "A" commençant à une distance de 149 pieds de l'encoignure Désiré mesure 30 pieds 3 pouces et 2 lignes face à la rue Remparts sur 30 pieds 1 pouce, 3 lignes sur la ligne du fond et 106 pieds de profondeur, borné du côté de la rue Piété par une allée, 13 pieds de large commune au dit lot et autres lots.

Les améliorations consistent en une maison double ayant 8 chambres, citerne, latrines, etc. Louée $16 par mois, connue par les Nos 3319-3321, rue Rempart.

5° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite et la touchant dans le fond et d'après le même croquis ci-dessus mentionné ledit lot est désigné par la lettre "B" et mesure d'après ledit croquis 83 pieds 3 pouces de face à ladite allée commune de 13 pieds de large la même mesure sur la ligne du fond, 29 pieds 5 pouces 6 lignes sur la ligne du côté de la rue Remparts touchant le lot "A" et 29 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne opposée touchant une autre allée en commun, 20 pieds de large sur 60 pieds de profondeur face à l'allée de 13 pieds de largeur. Les améliorations comprennent un cottage avec 2 chambres et un cabinet, citerne, latrines, etc. Loué $5 par mois.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus comptant, balance à un crédit de un ou à un et deux ans garanti par les billets des acquéreurs portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'acte de vente, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite et toutes les clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de ventes de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et de payer les timbres de l'Internal Revenue des Etats-Unis sur le prix de la vente et d'avoir droit aux loyers que de la date du passage de l'acte de vente et de payer les taxes de 1899 en sus du moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire public, aux frais des acquéreurs.

25 jan—25—fév 1 8 15 22—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 3031 et 3033,

RUE NORD REMPARTS

ENTRE LES RUES

MONTEGUT ET CLOUET

Une Elegante Maison

DOUBLE A UN ETAGE;

Louée chaque côté $9 00 par mois.

Succession de Mme Anna McMaster.

No 58,025 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune

Mercredi, 8 mars 1899,

Il sera vendu à midi à l'enchère publique, au New Orleans Real Estate Exchange No 717 rue Commune.

EN vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 1er février 1899 dans l'affaire ci-dessus la propriété suivante, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Claude, Montégut et Clouet, et mesurant, d'après un certificat de C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, 35 pieds 3 pouces de face à la rue Remparts, 32 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Montégut et touchant le lot A, de là rétrécissant 6 pieds 10 pouces et de là s'étendant sur une autre profondeur 98 pieds 10 pouces et 5 lignes, et de plus mesurant sur la ligne opposée du côté de la rue Clouet 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une élégante maison double à un étage, ayant 3 chambres, cuisine, galerie, citerne et lieux d'aisance de chaque côté, louée chaque côté $9.00 par mois.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit au gré de l'acquéreur, représenté par des billets portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'au paiement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses habituelles, le pacte de non aliénation, la clause de 5 0|0 pour honoraires de l'avocat qui serait employé en cas de poursuites judiciaires et le transfert de la police d'assurance au porteur des billets, l'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication les taxes de l'année 1899, et fera avec l'encanteur un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Wright notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 fev—5 12 19 26—mars 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Lots de terre dans le Troisième District.

Succession de Hypolite Charoulan.

No 58,031—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 813 rue Commune—

Mercredi, 29 Mars 1899,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique au New Orleans Real Estate Exchange, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. daté le 20 février 1899, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Quatre lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 9, borné par les rues Dabadie, White, Dupré et Onzaga, désignés par les Nos onze, douze, treize et quatorze et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Dabadie, entre White et Dupré, sur une profondeur de 159 pieds 11 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles et égales.

Termes et Conditions—Comptant sur l'adjudication, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année courante 1899, ainsi que le "War Revenu Tax".

Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 fév—22—mars 1 8 15 22 29

Hecker & Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TREIZE BEAUX LOTS.

Sur le Chemin de Gentilly.

Dans l'affaire de la veuve Edward Peychaud vs Marie Peychaud une mineure,

No 58,229 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet —JEUDI, le 9 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu le 25 janvier 1899, et signé le 31 janvier 1899 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour Division A, il sera vendu à l'enchère publique la suivante décrite propriété à savoir:

TREIZE LOTS dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1838 borné par le Chemin de Gentilly, les rues Trésor, Abondance et St-Bernard et l'avenue Paris, étant les lots Nos 1 à 13 inclusivement, sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt. Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Trésor sur 100 pieds de profondeur; le lot No 4 mesurant 25 pieds de face à la rue Trésor 100 pieds sur la ligne de division du lot No 3; 67 pieds 4 pouces sur la ligne de division du lot No 5; de là s'ouvrant à un angle obtus 37 pieds 2 pouces 5 lignes sur le lot No 6; de là courant à angle droit 2 pouces 6 lignes. Le lot No 5 mesurant 33 pieds 5 pouces à la rue Trésor, de là courant à angle obtus 11 pieds 4 pouces 7 lignes au Chemin Gentilly, 67 pieds 4 pouces sur la division du lot No 4 et 76 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 6. Les lots Nos 6 et 7 mesurant chacun 50 pieds de face au Chemin Gentilly sur 115 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur. Les lots Nos 8, 9, 10, 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds à l'avenue Paris sur les profondeurs suivantes et lignes de fonds:

Le lot No 8 en profondeur 76 pieds 6 pouces sur la ligne du fond des lots Nos 1, 2, 3 et 4, delà s'ouvrant à angle obtus, et à une ligne dans le fond courant diagonalement. 60 pieds et autre profondeur de 127 pieds sur la ligne du lot No 9; le lot No 9 a 127 pieds sur la ligne du lot No 8, 100 pieds sur la ligne du lot No 10, et 35 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond; le lot No 10 a une profondeur de 100 pieds sur la ligne du lot No 9, 88 pieds 7 pouces sur la ligne du lot No 11 et 36 pieds 7 4 lignes sur la ligne du fond. Le lot No 11 a une profondeur de 88 pieds 7 lignes sur la ligne du lot 10.—68 pieds 2 pouces sur la ligne du lot No 12, et 36 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du fond. Le lot No 12 a une profondeur de 68 pieds 2 pouces sur la ligne du lot No 11, 47 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No 13, et 30 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du fond. Le lot No 13 a 69 pieds 3 pouces 7 lignes de face à l'avenue de Paris, 83 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, laquelle court diagonalement et frappe à un angle aigu la ligne de face du même lot à un point près le coin formé par l'avenue Paris et la rue Abondance, 47 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No 12.

Conditions—Comptant, les acquéreurs assumant toutes les taxes pour 1899, et devant faire un dépôt de 20 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John Watt, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 fev—3 12 19 26—mars 5 9.

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Doub

No 822 et 824 rue Poland

Succession de John Wohlf

PAR PAUL & GURLEY—Albert P Encanteur—Bureau No 727 rue C mune—MARDI, le 28 mars 1899, à m à la Bourse des Propriétés Foncières, No rue Commune, en vertu et conformément ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge d Cour Civile de District, pour la paroisse d léans, Division D, daté le 20 février 18 dans l'affaire et pour le compte de la suc sion de John Wohlfart, dossier No 58,33 ladite cour, il sera vendu à l'enchère publi à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble ave tes les bâtisses et améliorations qui s'y t vent, connu comme lot No 5 et partie du No 4, sur un devis de J. A. d'Hémécourt, puté voyer, daté le 16 mai 1865, dans le T sième District de cette ville, dans l'ilet b par les rues Poland, Dauphine, Lessepe Bourgogne et mesurant 39 pieds 8 p 5 lignes de face à la rue Poland sur une fondeur de 101 pieds 8 pouces entre lig parallèles mesure américaine.

Les améliorations consistent en un joli tage double connu par les numéros mun paux 822 et 824 rue Poland, bien subdiv hangar dans le fond, et allée pour voiture le côté: bon emplacement, près du dépôt chemin de fer et près de tous les agréments.

Conditions comptant — L'acquéreur as mant les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant W. H. Wright, notaire, un dépôt 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

25 fev—25 28—mars 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choi

A ALGER.

Cottage avec un demi-ile

Une chance pour jardinier ou laitier.

Succession d'Edward E. Woniger femme.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Pa Encanteur—Bureau No 727 rue Co mune—Le MARDI, 28 mars 1899, à mi à la Bourse des Propriétés Foncières 840 r Commune en vertu d'un ordre l'Honorable Fred. D King, juge de la Co Civile de District pour la paroisse d'Orlé Division B, daté le 10 février 1899, in re pour le compte de la succession d'Edwa E. Woniger, et femme, dossier N 57,639 de la dite cour il sera vendu l'enchère publique—

Cette moitié d'ilet de terre dans le cinqui me district de cette ville, connu comme il 275 borné par les rues Lawrence, Tèche Monroe, Nunez ou Franklin et Briengier mesurant 300 pieds de face à la rue Lawren sur 150 pieds de profondeur et de façade à rue Monroe et 150 pieds de profondeur et f çade à la rue Nunes ou Franklin. Cette sple dide portion de terre est d'une élévation e ceptionelle, bien desséchée et avantageus ment située pour jardinier ou laitier, et e améliorée par un joli cottage double avec l tisse pour cuisine dans le fond, citerne, etc.

Conditions—La moitié ou plus comptant, l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y a, pour billet de l'acquéreur, daté le jour d l'adjudication, payable en un an après la dat garanti par privilège de vendeur et hypothè que sur la propriété vendue, portant 8 0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiemen Les bâtisses devant être assurées et les po ces transférées au vendeur et toutes les autre clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur a sumant les taxes de 1899 en plus et au dessu du prix d'achat.

Acte de vente et timbres du revenu des E U. aux frais de l'acquéreur, pardevant J Duvigneaud, notaire. Un dépôt de 10 0| exigé au moment de l'adjudication.

25 fev—25 28—mars 7 14 21 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix

DU

TROISIEME DISTRICT

Jolie Propriété Avec Entrée De Voiture,

No 2021 RUE BOURBON PRÈS VILLERE.

Succession de Celina Grauguard, veuve de Gaston Barq.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 14 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 3 février 1899 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Celina Grauguard, veuve de Gaston Barq, No 41,057 du dossier de ladite Cour, il sera vendu aux enchères publiques:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, maintenant Bourbon, Union, maintenant Touro, Girod, maintenant Villeré et Urquhart, désigné comme lot B et mesurant en mesure américaine, 32 pieds et six lignes de face à la rue Bagatelle, maintenant Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations connues par le numéro municipal 2021 rue Bourbon, comprennent un joli et confortable cottage simple, contenant 6 ou 7 chambres, dépendances, écuries, etc., jolie entrée de voiture ou de wagon sur le côté, bonne localité.

Termes—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, à un et deux ans en hypothèque spéciale et liens de vendeur portant 8 0|0 par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assurer la propriété pour au moins le montant desdits billets, et la police transférée au porteur desdits billets. L'acquéreur devant payer les taxes de 1899.

Acte de vente comprenant les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur, John J. Eustis, notaire. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

7 fév—7 15 21 28—mars 7 14

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif du Contenu et Installations d'une Grocerie et Buvette bien Assorties, etc.

Aussi, Meubles de Maison, etc.

Frank Clesi vs Angelo Longo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,808—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 27 février 1899, à 10 heures 30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 900 rue Washington, encoignure Laurel:

Le contenu entier et installations, etc, de l'épicerie, la buvette et le poste aux huîtres, contenu dans ledit local; aussi un lot de meubles de maison, etc.; le tout selon l'inventaire enregistré. Aussi, 1 coffre-fort en fer, 1 cash register, 1 cheval, 1 wagon, 1 lot de harnais, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Louis F. Bouchereau, avocat pour le plaignant.

16 fév—16 21 26 27